Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260504-D2026_0405_14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	21
votants	23

Délibération n° 2026 –04/05- 14

Informations diverses

L'an deux mille vingt-six , le 04 mai à 20 h 00
Le Conseil municipal de la commune de CAMORS appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné selon des rapports subséquents et adressée au moins 3 jours avant la présente séance s'est réuni en session ordinaire, à la mairie Place de la Liberté sous la présidence de Mme Christelle JAFFRÉ DANET

Date de convocation : Le 27 avril 2026

Présents : - BADOUAL Claudie- CADORET Philippe – FICHER Marie Berchmans – FRAVALO Romain - GUENNEC Corentin - GUÉZENNEC Bruno– JÉHANNO Séverine – LE GAL Barbara – LE GOLVAN Yannick – LE GRAS Jean-Marc- LE LOUER Patrick– LE MAREC Perrine -LONGUÉPÉ Romain – MANDOIS Alain - MOUREAUD Carelle – PARQUIER Brianne – PETITEAU Denis - REPOSEUR Georges Henri — SIMON Nadine – THOMAS David

Absents excusés ayant donné procurations : - RUP JOLY Judikaëlle à PETITEAU Denis, MARTIN Isabelle à SIMON Nadine

Secrétaire de séance : JÉHANNO Séverine
Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérée

---

↳ Pass Commerce et Artisanat : AQTA a émis un avis favorable pour une subvention à RC Cycles pour un montant de 7 500 € pour l'agrandissement du magasin »

↳ Nouveau commerce sur la commune : un magasin de vêtements va s'installer prochainement dans la zone artisanale.

↳ Fête de la musique : Romain LONGUÉPÉ informe, qu'à l'initiative des commerçants de Camors, une fête de la musique aura lieu le 20 juin 2026 à l'étang du Petit Bois. Il est prévu d'installer une scène, des groupes ont déjà été trouvés et les commerçants s'occuperont de la restauration sur place. Le budget prévu est de 3 500 euros avec la sono.

↳ Fête du 13 juillet 2026 : Denis PETITEAU informe qu'une soirée est prévue avec un DJ, une animation sur le plan d'eau à la place d'un feu d'artifice jugé trop dangereux en raison de l'environnement.

↳ La Redageg : passage sur la commune de Camors au niveau de Lambel le 14 mai à 4h05 du matin.

↳ La fondation du patrimoine : la commune de Camors a été retenue pour recevoir un don de 15 000 euros pour les travaux de l'église Sainte-Sané. Une remise du chèque est programmée en mairie le jeudi 7 mai prochain à 17h30.

↳ Point sur les travaux :

- Curage des fossés et travaux sur les accotements route de Quistinic et à Keraufret
- Réfection de la voirie rue du Vieux Presbytère avec une zone de croisement. Des panneaux limitant la circulation à 50 kms/h seront installés prochainement.
- Eglise : présentation au conseil municipal des photos sur l'avancée des travaux. Le clocher est illuminé la nuit. La 1ère tranche est quasiment terminée.

↳ Conseils municipaux : proposition de dates pour les prochains conseils municipaux : 23 juin, 24 septembre et 07 décembre (sauf imprévus)

↳ Commémorations du 8 mai : Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'un hommage et invite les élus à y participer. Après le défilé (11h30), les discours, un apéro sera offert au Café Terrasse.

↳ Questions diverses :

- Yannick LE GOLVAN informe du souhait d'avoir l'ensemble des documents relatifs à l'ordre du jour du conseil en amont de la réunion. La demande a été prise en compte pour communiquer, dans la mesure du possible, les projets de délibérations avant les réunions.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou sous-préfecture
le :
Publié ou Notifié

Pour extrait conforme

A CAMORS, le 04 mai 2026
Le Maire,

Christelle JAFFRÉ DANET

La Secrétaire,

Séverine JÉHANNO

MAIRIE de CAMORS - 56 (Morbihan)

« La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de la légalité »